

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Anick Laverdure](#)

<https://www.cadre21.org/membres/75a9610cbc096d4f9a0526a4>

Date d'obtention : 2023-07-05 14:31:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Bienveillance

Ouvrir, lire la trousse, suivre les étapes

Ne pas oublier l'étendue de la situation

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai davantage bienveillante

J'ouvrirai, lirai la trousse et suivrai les étapes dès qu'elle sera disponible et que l'entente sera confirmée avec le SPVM

Je n'oublierai jamais de tenir compte de l'étendue de la situation

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je porterai attention à mon ton de voix et ma posture physique afin de m'assurer de demeurer bienveillante

J'aurai sur moi en tout temps la trousse SEXTO afin d'accélérer et d'optimiser son ouverture

Je changerai mes lunettes selon les situations afin de toujours apprécier l'étendue de la situation